

ORDONNANCE C-4.1, o. 215

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)**

**Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une chaussée désignée sur la rue Saint-André,
entre les rues Sherbrooke et Cherrier**

(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 1^o)

À la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. De procéder à l'aménagement d'une chaussée désignée sur la rue Saint-André entre les rues Sherbrooke et Cherrier;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 8 septembre 2020 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir une voie cyclable sur cette rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin